

inf VESDRE



Trimestriel n°93 - décembre 2020

Bulletin de liaison du **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.)



« Ici commence la mer » - 2020 ©CRV

Contrat de Rivière

- Meilleurs voeux 2021 2
- Comité de Rivière du 20 octobre 3

Les partenaires se présentent

- PROTECT'eau 6

Qualité des eaux

- Ici commence la mer ! 4
- Journée mondiale des toilettes 8
- 6° CTSBH : PGRI et PARIS 11

Milieus et espèces

- La foulque macroule 10

Agenda

12

Chers partenaires du CR Vesdre,

2020 se clôture... On le répète partout et sans cesse, elle aura été une année inédite et elle nous a toutes et tous complètement bousculés dans nos modes de fonctionnement, de communication, de vie...

Confinement oblige, l'équipe du CRV fonctionne actuellement en télétravail, visites et travaux de terrain. Les réunions virtuelles (en visioconférences ou par téléphone) sont désormais devenues des incontournables, lorsqu'elles ne se font pas directement sur le terrain... Nous restons évidemment joignables par e-mail ou au 0470/64 58 72.

Le Contrat de Rivière Vesdre s'est donc adapté et a réussi à garder le cap durant cette année compliquée. Malgré les difficultés et la distance, les liens avec nos partenaires et la collaboration avec les autres Contrats de Rivière ont pu être maintenus. De beaux projets ont ainsi pu être clôturés (finalisation de la partie « panneaux routiers » du projet « Hydronymie »), mis en place et réalisés (« Ici Commence la Mer », création de 2 mares didactiques avec le PCDN de Chaudfontaine) ou lancés (aménagement de berges en faveur de la biodiversité avec la Commune de Trooz, aménagement pour améliorer la cohabitation avec le castor et projet de panneaux de sensibilisation sur la bernache du Canada avec le PCDN de Chaudfontaine)... pour ne citer qu'eux. Et comme chaque année, la gestion de la balsa-

mine de l'Himalaya et de la berce du Caucase a pu être mise en œuvre par les différents gestionnaires publics et ou l'équipe du CRV, l'Opération Rivières Propres a pu finalement avoir lieu, mais à l'automne. Par contre, l'information et la sensibilisation se sont faites surtout en virtuel : via le web, la newsletter et le bulletin de liaison, la plupart des animations, balades, visites, ateliers, tenues de stand et autres activités ayant dû être annulés. La conférence de presse pour « ici commence la mer » s'est faite quant à elle en visioconférence...

Et pour la suite ? L'agenda du prochain trimestre est actuellement très light : il est en effet difficile de prévoir si les activités habituelles pourront avoir lieu... Journées Wallonnes de l'Eau ? Faisons barrage aux OFNI ? Opération Rivières Propres ? Animations ? Nous ferons tout notre possible pour pouvoir les proposer, sur un mode différent ou adapté s'il le faut... Nous sommes prêts à nous réinventer et à expérimenter ! Et vous ? D'ici là, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2021 !

*Christiane Urban-Jacquet
Présidente du Contrat de Rivière
Vesdre*



Une très belle année 2021 à tous



La cellule de coordination du Contrat de Rivière Vesdre vous souhaite une année 2021 riche en actions concrètes, en rencontres inspirantes et en collaborations efficaces ! De notre côté, nous continuerons à accompagner nos partenaires dans leurs actions en faveur de nos cours d'eau, et à informer et sensibiliser les citoyens, acteurs et usagers de l'eau sur les problématiques qui touchent nos rivières. Ensemble, améliorons et préservons nos cours d'eau !

Comité de Rivière du 20 octobre

Une AG en présentiel... mais à nouveau de justesse (comme en mars) juste avant le re-confinement ! Pour notre Comité de Rivière du 20 octobre, il fallait une salle suffisamment grande pour pouvoir accueillir nos nombreux partenaires dans le respect des normes Covid... C'est ainsi que grâce à Romain Stoffel, conseiller communal à la Ville de Verviers, nous avons pu nous réunir sur la scène du Grand Théâtre de Verviers, quoi que actuellement en travaux. Nous l'en remercions chaleureusement.



Petit résumé de la réunion...

Après l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal du Comité de mars, le remplacement de certains représentants à l'AG a été validé. Les nouveaux membres sont donc : Franck Bodson (AIDE), Jean-Marc Jewasinski (La Warfazienne), Isabelle Diddenen (Protect'Eau), Thierry Goffart (Natagora : régionale Pays Chantoire), Marianne Smiejkowski (SPW - MI - Direction de la Gestion hydraulique), Caroline Ducobu (SPW - ARNE - Département Environnement et Eau). La Fédération Halieutique Vesdre, l'Office du Tourisme de Jalhay-Sart, le PCDN de Verviers et le SPW - SG - Direction de la Communication externe restent actuellement sans représentants. Au niveau du Conseil d'Administration, Boubacar Bah (SPW-ARNE-cellule GISER) est remplacé par Caroline Ducobu (idem). Aucun candidat ne se proposant pour le poste libéré par Christian Devaux, un nouvel appel à candidatures devra donc se faire pour la prochaine AG.

Le rapport d'activités 2020 intermédiaire (arrêté au 30 juin) a ensuite été présenté et approuvé à l'unanimité : missions, avancée des actions des partenaires et de la

cellule de coordination, inventaire des points noirs, chantiers, sensibilisation et information (activités et animations, matériel créé, publications, presse), formation, groupes de travail et autres réunions, points positifs et négatifs relevés. La situation des comptes intermédiaires a également été présentée et une adaptation du budget en regard de la crise sanitaire a été approuvée à l'unanimité (augmentation ou diminution de certains postes de fonctionnement, report des dépenses de certaines actions).

Suite à l'expérience de cette année, l'éventualité d'un futur « couplage » systématique de l'*Opération Rivières Propres* avec le Grand Nettoyage de Printemps de BeWapp est abordé. Mais cette collaboration doit d'abord faire l'objet de discussions plus approfondies entre les Contrats de Rivière de Wallonie et BeWapp. Affaire à suivre... L'action « *Ici commence la mer... Ne jetez rien !* » dans le bassin de la Vesdre, lancée le 27 octobre lors d'une conférence de presse en visioconférence et d'une inauguration en comité restreint sur le terrain, a ensuite été rapidement présentée. La réunion s'est terminée par quelques divers.



Près de 200 avaloirs équipés dans le bassin de la Vesdre

Le premier pavé-macaron « Ici commence la mer... Ne jetez rien ! » du bassin de la Vesdre a été installé le mardi 27 octobre devant la **Maison Communale de Trooz**, à l'occasion de la conférence de presse du CRV pour lancer l'action dans le bassin.



Dans les semaines à venir, près de **200 pavés** de ce type seront placés à côté des avaloirs un peu partout dans le bassin de la Vesdre, par les **18 communes** partenaires du **Contrat de Rivière**.

Améliorons la qualité de nos rivières

C'est un geste malheureusement facile : certaines personnes ont encore tendance à jeter n'importe quoi dans les toilettes, les éviers, la rue, ou directement dans l'avaloir du caniveau. Mégots de cigarette, petits déchets divers, huile de friture ou de moteurs, restes de nourriture, cotons-tiges, lingettes, sirops et médicaments, ou encore résidus de peintures ou de produits toxiques : lorsque ces déchets et substances nocives atteignent les stations d'épuration, celles-ci voient leur fonctionnement perturbé, diminuant alors leur efficacité. Et lorsque les eaux usées et/ou les eaux pluviales ne sont pas envoyées vers une station d'épuration, ces polluants rejoignent directement les cours d'eau, pour terminer leur course dans la mer et les océans...

« Ici commence la mer », une campagne de sensibilisation de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

C'est pourquoi la SPGE a lancé en 2019 la campagne de sensibilisation « Ici commence la mer. Agissons pour que l'eau vive ! », avec la participation du navigateur belge Jonas Gerkens et la collaboration des Organismes d'Assainissement Agréés (OAA). « Ici

commence la mer » symbolise le lien qui existe entre les gestes posés partout au quotidien et la protection des mers et océans, via nos rivières. Chaque citoyen a un rôle à jouer !

Les Contrats de Rivière battent le pavé...

Afin de rappeler les bons gestes à prendre, ici « à l'intérieur des terres », les 14 Contrats de Rivière de Wallonie se sont associés à la SPGE, avec le concours des communes et des OAA, pour diffuser largement le message « Ici commence la mer. Ne jetez rien ! » sur le terrain. Pour ce faire, environ 2.200 pavés « macarons » émaillés sont en cours de placement partout en Wallonie aux abords de certains avaloirs. Ils rappellent ainsi le lien avec la mer, même si elle est loin... Parmi ces pavés, environ 1100 sont financés par la SPGE, près de 700 par les Contrats de Rivière ou les Communes et plus de 400 par les OAA.



Des autocollants arborant le même logo vont également être installés dans les toilettes et cuisines des collectivités. Le projet se poursuivra bientôt par le marquage d'autres avaloirs avec le même message, mais à la peinture ou au kärcher à l'aide de pochoirs.

Autres actions, même combat !

Dans le bassin de la Vesdre, l'action « Ici commence la mer. Ne jetez rien ! » vient renforcer d'autres actions qui sont déjà menées sur la thématique des déchets sauvages depuis des années par le CRV et ses partenaires : les « Opération Rivières Propres » et « Faisons barrage aux OFNI », que vous connaissez déjà.

Coordonnées par le CRV et encadrées par les Communes, les « Opérations Rivières Propres » consistent en un ramassage des déchets par des bénévoles le long des cours d'eau. En 2021, elles sont prévues le samedi 24 avril. Serez-vous de la partie ?

Quant à « Faisons barrage aux OFNI », il s'agit d'une action de sensibilisation par l'installation d'un barrage flottant récolteur de déchets sur certains cours d'eau pendant 3 semaines. En arrêtant et en concentrant les déchets dérivants en un point unique, « Faisons barrage aux OFNI » vise à conscientiser les riverains et passants : en effet, elle



leur permet de visualiser la quantité et la diversité des déchets qui sont jetés dans les cours d'eau, et qui finiront leur parcours dans la mer...

Pour en savoir plus et appliquer les bons gestes au quotidien...

Des capsules vidéos

7 capsules vidéos « **Tout à l'égout ? Dégoûtant !** » - SPGE : <https://www.youtube.com/watch?v=WsekTzIN8u8&list=LxAm0K6nrAYF2uGvkYLVqkMfVq622Gc2l>

- Coton-tige et lingettes ? Pas dans les toilettes !
- Sirops et comprimés ? Pas dans les WC
- Il pleut, il mouille, c'est la fête à la grenouille
- Quand c'est trop gras, la station ne digère pas
- Finis ton assiette !
- Les déchets spéciaux ? Pas dans l'eau !
- Les hydrocarbures ? Pas dans la nature !

10 capsules vidéos « **Tour de passe-passe** » - COPIDEC (Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des Déchets) : www.copidec.be/content/cest-magique-tout-ce-quon-peut-faire-sans-produits-chimiques

- n°1: peintures
- n°2: produits d'entretien
- n°3: herbicides
- n°4: nettoyeurs auto
- n°6: nettoyant WC
- n°7: insecticides
- n°8: traitement du bois
- n°9: engrais
- n°10: anti-limaces

Des brochures

- « **Demain, l'eau est dans ma nature** » - Aquawal : www.aquawal.be/fr/brochure-demain-l-eau-est-dans-ma-nature.html?IDC=619
- « **Les produits dangereux, je m'en passe !** » - SPGE : www.spge.be/servlet/Repository/le-petit-livre-des-toilettes-2018-04-04.pdf?ID=5940&saveFile=true
- « **Moins de produits dangereux** » - Intradel : www.intradel.be/files/library/brochures/DSM/Brochure-DSM-light-version-FR.pdf
 - « **Une rivière sans déchets... Oui, c'est possible !** » - Contrat de Rivière Vesdre : www.crvesdre.be/documentation-du-crvesdre/publications-du-crv#unerivieresansdechets
 - Dépliant « Ma rivière est magnifique ! »
 - Fiche « Déchets ménagers / Déchets dangereux »
 - Fiche « Déchets verts / Plantes Invasives »
 - Fiche « Encombrants / Dépôts en bordure de rivière »
- « **Rivières et berges propres : Objectif zéro déchet** » - Contrat de Rivière Dendre : http://contratriviere-dendre.be/bassin/wp-content/uploads/2012/01/brochure_d%C3%A9chets_CRD.pdf

- « **Halte aux déchets dans les cours d'eau** » - Contrat de Rivière Escaut-Lys : www.crescautlys.be/wp-content/uploads/2020/02/depliant-dechets-verts-3.pdf
- « **Mon épuration - Assainissement des eaux usées** » - Contrat de Rivière Meuse Aval : www.monepuration.be/index.php/fr/brochures :
 - Informations générales
 - Zone d'Assainissement Autonome
 - Zone d'Assainissement Collectif
 - Zone d'Assainissement Transitoire
- « **Les stations d'épuration** » - IPALLE : <https://www.ipalle.net/wpcontent/uploads/2018/03/fichessteps2016.pdf>

Une bande dessinée

- « **Polluer, gaspiller... stop ! Rendons une eau pure à la nature !** » - IPALLE : www.ipalle.net/wp-content/uploads/2018/02/bdeau.pdf

Quelques sites web

- Moins de déchets dangereux : www.moinsdedechets-dangereux.be
- Les bons gestes : www.aide.be/communication-espace-didactique/les-bons-gestes
- Mon épuration : www.monepuration.be
- Epuration des eaux : www.aide.be/epuration
- Stations d'épuration : www.aide.be/epuration/ouvrages-de-collecte-et-de-traitement/stations-d-epuration
- Principes de fonctionnement d'une station d'épuration : www.spge.be/fr/stations-d-epuration.html?IDC=2036
- Pollution des eaux : www.aide.be/epuration/pollution-des-eaux
- Assainissement Autonome : www.aide.be/services-aux-particuliers/documents-utiles
- La Gestion Publique de l'Assainissement Autonome : www.gpaa.be/gestion-publique-de-l-assainissement-autonome/

Des animations et visites

- Visites de Centres de tri de PMC ou de Recyparc - Intradel : www.intradel.be/visites-et-animations/les-visites.htm?lng=fr
- Animations pédagogiques : Déchets spéciaux, Trietou-biens, Sam l'ECO-logique, C'est du propre... - Intradel : www.intradel.be/visites-et-animations/les-animations.htm?lng=fr
- Visites scolaires de stations d'épuration - AIDE : www.aide.be/communication-espace-didactique/visites-scolaires
- Visites en groupe et journées portes ouvertes de stations d'épuration - AIDE : www.aide.be/visites-de-nos-installations
- Animation scolaire « **La durée de vie des déchets sauvages** » - Contrat de Rivière Vesdre : www.crvesdre.be/documentation-du-crvesdre/materiel-de-sensibilisation#vie

PROTECT'eau protège notre ressource en eau

PROTECT'eau travaille à la préservation de la qualité de l'eau face aux risques liés à l'utilisation de l'azote et des produits phytopharmaceutiques. L'asbl réalise tout un travail de sensibilisation et assure un service de conseils techniques destinés principalement aux agriculteurs et autres utilisateurs professionnels de produits phyto.

Concrètement, en matière de gestion de l'azote, les conseillers de PROTECT'eau accompagnent les agriculteurs. Ils prodiguent par exemple, des conseils sur les **Cultures Pièges à Nitrate** (CIPAN)¹, ou sur les apports d'engrais aux cultures.

En ce qui concerne la gestion des produits phytopharmaceutiques, il s'agit entre autres, de renseigner les agriculteurs pour l'aménagement de leur local de stockage de produits phyto, ou de montrer aux utilisateurs comment bien respecter les largeurs des zones tampon². Le rôle d'une zone tampon est de protéger les organismes aquatiques et, de manière plus générale les eaux de surface, vis-à-vis des produits phytopharmaceutiques (PPP) entraînés par les brumes de pulvérisation.

PROTECT'eau accompagne ainsi les agriculteurs dans le respect de la réglementation et des bonnes pratiques relatives aux produits phyto visant à réduire les risques de contamination des ressources en eau et dans l'application du Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA). Ce dernier est entré en vigueur en 2002. Il régit la protection des eaux contre la pollution par le nitrate d'origine agricole.

L'asbl travaille en collaboration avec 3 partenaires scientifiques : l'Université Catholique de Louvain (UCL), l'ULG-Gembloux Agro-Bio Tech et le Centre wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W).

PROTECT'eau coordonne les Contrats captage

Un captage d'eau potable a pour principale fonction le prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine à partir d'une source naturelle : eau souterraine, cours d'eau, barrage...



En Wallonie, il existe environ 600 sites de captages. Une centaine d'entre eux pourraient être concernés par un **Contrat captage** dans les prochaines années. Un des rôles de PROTECT'eau, c'est aussi de les coordonner.

Le Contrat captage a pour objectif de préserver la qualité de l'eau ou de l'améliorer

Si un captage est identifié comme vulnérable, un diagnostic environnemental est réalisé. Le but est d'étudier les différentes pressions subies par le captage en raison des activités humaines (les villes, les industries, l'agriculture...) et les facteurs qui rendent la zone particulièrement sensible (perméabilité du sol, relief...).

> Ce diagnostic scientifique permet d'identifier les intervenants capables d'agir sur ces pressions.

Suite au diagnostic, PROTECT'eau invite les différents partenaires et acteurs de terrain (agriculteurs, communes, entreprises) de la zone, pour réfléchir ensemble à des

Les services de PROTECT'eau sont adaptés à vos besoins, gratuits et indépendants :

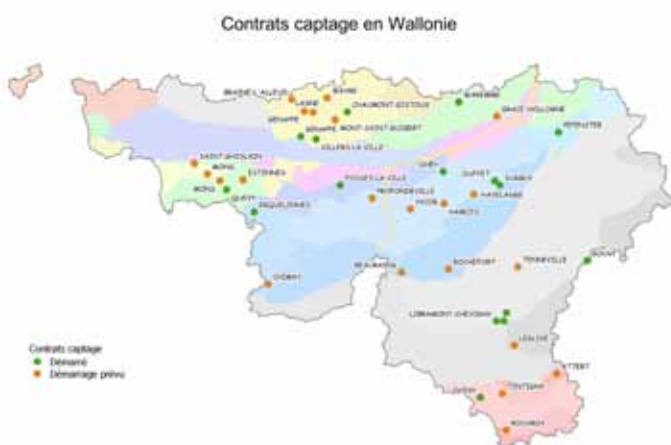


PROTECT'eau vous propose également des conseils dans le cadre de la conditionnalité

1 - Cultures Pièges à nitrate (CIPAN) : semée durant le mois d'août, après la culture principale, la culture intermédiaire piège à nitrate va germer et se développer assez rapidement pour couvrir le sol. En se développant, ses racines vont puiser le surplus d'engrais présent dans le sol, provenant de la culture précédente ou du sol lui-même. Ce piège à nitrate empêche ainsi l'infiltration du nitrate vers les eaux souterraines durant l'hiver.

2 - Une zone tampon est une bande de terrain non traitée établie entre une culture et les eaux de surface OU entre une surface traitée et les surfaces pour lesquelles le risque de ruissellement vers les eaux de surface est élevé.

mesures à mettre en œuvre afin de protéger le captage. L'engagement se fait sur base volontaire, il est ensuite scellé pour 4 années et évalué annuellement.



Focus : Evolution de la qualité de l'eau souterraine dans la région du Pays de Herve

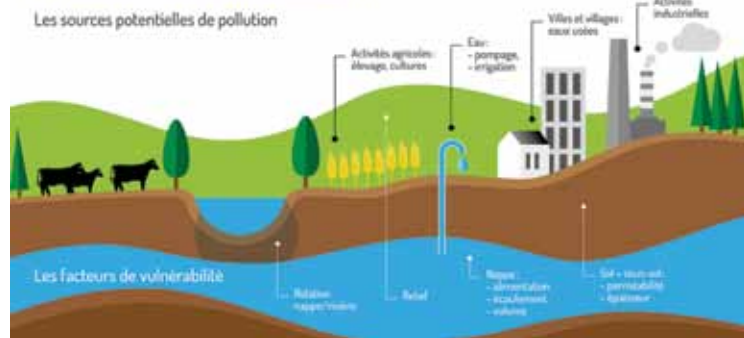
La région naturelle du Pays de Herve chevauche, dans sa délimitation géographique, trois masses d'eau souterraines : la masse d'eau du crétacé du Pays de Herve, du bassin de la Vesdre et de la Gueule.

Les nappes aquifères au sein desquelles se situent ces masses d'eau (aquifères du Crétacé du Pays de Herve et du massif de la Vesdre), fournissent 0,2 et 2,4 millions de m³ d'eau par an, ce qui représente un peu moins de 1 % des prélèvements annuels dans les nappes d'eau souterraines wallonnes. Au total, 72, 56 et 38 prises d'eau sont recensées dans le crétacé de Herve, le bassin de la Vesdre et le bassin de la Gueule. Mais une partie seulement de ces prises d'eau est destinée à la production d'eau potable et la distribution publique. On en recense 5 dans les craies du Crétacé de Herve, 34 dans le bassin de la Vesdre (réseau de captage de Chaudfontaine) et 6 dans celui de la Gueule. Les autres usages recensés concernent l'activité industrielle, agro-alimentaire et agricole.



Masses d'eau souterraines du Pays de Herve.
Lien vers la carte : <http://eau.wallonie.be/IMG/dhimeso.jpg>

SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION DES NAPPES PHRÉATIQUES ET FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ



Evolution de la situation depuis la mise en œuvre du PGDA

Depuis la mise en application en 2001 de la Directive Nitrate en Wallonie au moyen du Programme wallon de Gestion Durable de l'Azote, une évolution favorable des concentrations annuelles moyennes de nitrate est observée dans la zone vulnérable du Pays de Herve. La concentration décroît de 0,5 mg/l par an depuis 2003.

L'application du Programme de Gestion Durable de l'Azote en 2001 et la désignation de la région comme zone vulnérable en 2006 ont imposé aux agriculteurs des modifications importantes de leurs pratiques, de même que des investissements conséquents. Des conditions et des périodes d'épandage contraignantes ont en effet été définies : il est interdit d'épandre sur sols gelés ou enneigés et en dehors des périodes durant lesquelles les cultures prélèvent de l'azote. En outre, la restriction de la capacité d'épandage à 170 kg d'azote par hectare en zone vulnérable impose désormais à de nombreux éleveurs d'exporter de la matière organique, ce qui a comme conséquence de réduire les pressions localement. Enfin, les investissements consentis pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage, qu'il s'agisse de travaux d'étanchéité ou d'augmentation de la capacité de stockage, ont également contribué de manière significative à réduire les charges polluantes ponctuelles et très localisées.

En savoir plus

Découvrez-en davantage sur l'eau en Wallonie dans la rubrique *Publication* de notre site web :

- Fiches « *A propos de l'eau* » et « *Protection des captages* »
- Brochure « *Eau, nitrate & agriculture, mieux comprendre le rôle du Nitrate* » (mai 2020)
- Vidéos sur notre chaîne Youtube : « *Visite d'un local phyto chez un agriculteur* » et « *Reliquats sortie d'hiver (RSH)* ».



PROTECT'eau
Tél. : 081/72 89 92
info@protecteau.be
www.protecteau.be

Journée Mondiale des toilettes, le 19 novembre 2020

Saviez-vous que cet endroit si respectable, aussi peu confortable, mais pourtant si indispensable - les toilettes - est aujourd'hui à mettre sur la table ?

En 2001, l'Organisation Mondiale des Toilettes a instauré la **Journée mondiale des toilettes**, et celle-ci est célébrée chaque année par les Nations Unies, depuis 2013, le **19 novembre**.

Je voudrais également mettre à l'honneur cet endroit si respectable que nous pénétrons tous, tous les jours, dans notre région, bien deux à trois fois par jour et qui souvent encore est si peu respecté de tous ! Bien qu'à l'heure actuelle, au vu de la crise sanitaire, **les toilettes sont presque « reines »**, elles sont désinfectées, polies et aérées beaucoup plus souvent qu'à l'ordinaire !

Plusieurs choses me tiennent à cœur, et tel un rouleau de papier toilette qui se déroule, feuille par feuille, je vais vous les énoncer !



1^e feuille : Quelques sites Web sur les toilettes...

En parcourant le site Web des Nations Unies, j'y ai lu des informations chiffrées frappantes, qui m'ont permis de prendre conscience de **la chance** que nous avons **d'avoir tout simplement des toilettes** !

Saviez-vous que 4,2 milliards de personnes vivent encore sans accès à des installations sanitaires gérées en toute sécurité ? Et que 1600 enfants meurent chaque jour de diarrhées ? Ou que 25 % de la population mondiale est affectée par des vers intestinaux, et que ceci peut être évité grâce à des toilettes propres, de l'eau propre et une bonne hygiène ?

Je n'ai que 42 ans, et j'ai pourtant connu le puits d'eau dans la petite cour intérieure, qui permettait de tirer la chasse d'eau chez mes arrière-grands-parents, ainsi que la cabine de douche dans la cour intérieure et l'évier de la cuisine utilisé pour se laver chez mes grands-parents. J'ai entendu mon parrain me raconter qu'en Biélorussie, il avait rencontré des personnes qui se lavaient avec des éclaboussures d'eau sortant d'une grosse conserve et qui allaient aux toilettes en bottes derrière la maison en plein air.

Le progrès doit continuer et s'étendre ! Tout le monde devrait avoir accès à un assainissement durable, ainsi qu'à l'eau potable et à des installations de lavage des mains ! En effet, ça contribuerait à freiner la propagation de maladies infectieuses mortelles, telles que la COVID-19, le choléra et la typhoïde.

Avec ou sans lunettes, faites les curieux et allez voir sur le site des Nations Unies <https://www.un.org/fr/observances/toilet-day> ainsi que sur le site www.worldtoilet.org.

2^e feuille : L'assainissement durable et le changement climatique

Je viens de parler d'assainissement durable. Et bien, le thème choisi cette année par les Nations Unies pour cette Journée mondiale est l'assainissement durable et le changement climatique. Visitez comme moi le **site officiel de la Journée mondiale des toilettes** (www.worldtoiletday.info/), vous y trouverez une boîte à outils qui vous aidera à passer à l'action et où vous pourrez télécharger de nombreuses ressources numériques intéressantes !

Ils y expliquent comment, en conséquence aux changements climatiques, les inondations, la sécheresse ou l'élévation du niveau de la mer représentent des menaces

pour les systèmes d'assainissement - des toilettes aux fosses septiques, en passant par les usines de traitement.

Et ils expliquent aussi que les systèmes d'assainissement durables utilisent de manière productive les eaux usées et les boues des toilettes pour stimuler l'agriculture en toute sécurité et réduire les émissions pour une énergie plus verte. Les toilettes peuvent à leur tour contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

3^e feuille : Comment laver ses toilettes ?

Évitez l'acide chlorhydrique, qui est un produit corrosif et dangereux à manier avec prudence ! C'est un produit qui réagit avec l'urine, le saviez-vous ?

Optez plutôt pour un **produit écologique**, voire **même « fait maison »**. Sur le Web vous trouverez plusieurs recettes avec du **vinaigre chaud**, avec du **bicarbonate de soude**, avec des **cristaux de soude** ou encore de l'acide citrique, c'est-à-dire des produits pas chers et bien plus écologiques !

Les poissons de nos rivières vous en seront reconnaissants !

4^e feuille : Que peut-on jeter dans les toilettes ?

Il y a actuellement un **programme européen Leader « Entre Vesdre et Gueule » (2014-2020)**, avec un **projet « Nos cours d'eau et leur assainissement - Vers une amélioration de la qualité de l'eau »**, projet porté par le centre Ternell / CRIE d'Eupen qui travaille en coopération avec la ville d'Eupen, la commune de Lontzen, la commune de Raeren, le Contrat de Rivière Meuse Aval (comité local Gueule-Inde), la WFG Ostbelgien, la CLDR de Raeren, le Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel et le Contrat de Rivière Vesdre pour améliorer la qualité de nos cours d'eau : www.leader-ostbelgien.be/lag-zwischen-weser-und-goehl/unsere-gewaesser-und-ihre-abwassersituation.

Et dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau 2020, un **petit film pédagogique et ludique** a été créé sur ce qui ne peut aller dans la toilette : « **Wie, was, wo? Was darf in dein Klo ?** » = « **Comment, quoi, où ? Que peux-tu mettre dans ta toilette ?** » réalisé par **Moritz Kreis**.

- <https://vimeo.com/371859754/118f2a97a7>
- <https://vimeo.com/376192713/1cbc98149a>

Vous n'imaginez pas tout ce que l'on retrouve bloqué dans les canalisations, les pompes ou les grillages des stations d'épuration : **mégots** de cigarettes, **lingettes** humides, **litière** pour chat, voire des **restes de repas**, et encore plus nocifs : **médicaments**, restes de **peintures**, **solvants** ou **huiles de friture** et **de moteur** !

Ça va vous coûter cher en frais de réparations !

Mieux vaut prévenir que guérir ! Réfléchissez aux gestes de demain !

Pour aller plus loin : consultez **Le petit livre des toilettes publié** par la SPGE.

<http://www.spge.be/fr/le-petit-livre-des-toilettes.html?IDC=25&IDD=2010>

5^e et dernière feuille : Que peut-on lire dans les toilettes ? (mis à part les règles de respect...)

Peut-être avez-vous déjà pu lire sur les portes des toilettes, dans un café, un restaurant ou chez des amis, des publicités, des agendas, des blagues, des BD ou tout simplement des poèmes du type de celui de d'Alfred de Musset. Pour ma part, j'ai retouché et complété quelques vers lus ... et retrouvés sur le net :

*Dans un lieu aussi respectable,
Et peu confortable,
Mais pourtant indispensable,
Il faut se tenir comme à table !*

*Garder le bord de la lunette,
Aussi propre que celui de son assiette,
Et qu'il ne reste aucune miette,
Dans le fond de la cuvette.*

*C'est ici que tombent en ruine,
Avec odeur et triste mine,
Toutes les merveilles de la cuisine
Et non les restes de cuisine !*

*Avec la brosse bien nettoyer,
La planche il faut la fermer,*

*Tirer la chasse et aérer,
Et avec le « Pschitt » ne pas se parfumer.*

*Se laver les mains un bon moment,
Avec du savon et en frottant,
Et sourire en sortant !
Merci pour le suivant !*

Sur cette dernière note humoristique, prenez le temps de réfléchir et passez à l'action ! Faites briller vos lunettes ! Ne faites pas n'importe quoi avec vos toilettes ! Pensez au suivant et à demain ! Tous petits gestes du Quotidien peut faire changer les choses en bien !

Magali Noldus
Animatrice pédagogique au CRIE d'Eupen



La foulque macroule

« Il avait les yeux couleur rubis et des plumes couleur de la nuit... » Il ne s'agit pas ici de l'aigle de Barbara, mais d'un autre oiseau d'eau bien présent dans le bassin de la Vesdre : la **foulque macroule**.

La foulque macroule mesure une trentaine de centimètres pour une envergure de 70 à 80 centimètres. Son poids varie de 550 à 850 grammes. À l'état sauvage, son espérance de vie est de 15 à 18 ans.

C'est un **oiseau migrateur** partiel, c'est-à-dire que seules les populations situées le plus au nord migrent vers des régions plus chaudes. Les autres populations sont plutôt sédentaires.

La période de nidification a lieu de mars à septembre. La femelle pond entre 5 à 10 œufs par couvée et il peut y avoir jusqu'à deux couvées par an. L'éclosion a lieu après 21 jours. Le mâle participe avec la femelle au nourrissage des juvéniles. Les petits sont dépendants de leurs parents durant leur premier mois, ensuite ils sont capables de plonger et de se nourrir seuls.

Contrairement à leurs parents, les juvéniles n'ont pas le front et le bec blanc. Ils ont d'abord la tête et bec nuancés de rouge et d'orange, puis ils s'éclaircissent et adoptent un plumage grisâtre qui évoluera jusqu'à ressembler enfin à celui de leurs parents.

Cette espèce n'est pas une espèce menacée. Selon AVES (association fondatrice de Natagora pour le pôle ornithologique), leur tendance est même en **progression** : il semblerait qu'il y ait une augmentation des nicheurs, et une augmentation des hivernants est bien établie.

Confusion avec la poule d'eau...

Pour les personnes non averties, la foulque macroule est souvent **confondue avec la gallinule poule d'eau**, avec laquelle elle partage souvent les mêmes plans d'eau. Pourtant, ces deux espèces présentent de nombreuses différences, facilement identifiables.



Physiquement, nous pouvons différencier la foulque macroule de la poule d'eau au niveau de la tête : la foulque présente un **écusson frontal** et un **bec blancs** tandis que la poule d'eau a un front et un bec rouges, et l'extrémité de celui-ci est jaune.



Elles ont également des pattes de morphologie différente : la foulque a des pattes dont **les orteils présentent des lobes** alors que la poule d'eau a des pattes semblables aux autres gallinacées que nous connaissons (ex : poule de ferme).

Au niveau du plumage, la foulque a un plumage entièrement noir. La poule d'eau présente un plumage noir avec des reflets bruns/verts, et ses flancs sont rayés de plumes blanches. La poule d'eau a également des plumes blanches sous la queue, contrairement à la foulque.

Elles n'ont en commun que leur régime alimentaire, qui est principalement composé de végétaux et parfois complété par des insectes, larves, têtards, ...

Au niveau comportemental, nous sommes face à deux espèces presque opposées : la foulque macroule est **dominante et territoriale**, tandis que la gallinule poule d'eau est plutôt soumise et discrète. Nous observerons donc plus facilement une foulque qu'une poule d'eau.

Toutes deux sont d'excellentes nageuses, mais sur terre, la poule d'eau se déplace avec plus d'aisance que la foulque. Alors que la poule d'eau s'immerge à peine, parfois pour éviter un quelconque danger, la foulque est une **excellente plongeuse**. Elle peut descendre sous l'eau jusqu'à plusieurs mètres de profondeur pour se nourrir. Vous voyez, la foulque macroule n'a rien d'une poule mouillée ... 😊 !

Photos : Patrick Ingreteau et Hervé Enoch - www.oiseaux.net

6^e Comité Technique pour le Sous-Bassin Hydrographique de la Vesdre

Le Comité Technique pour le Sous-Bassin Hydrographique (CTSBH) de la Vesdre, organisé par le Service Public de Wallonie, s'est réuni le lundi 19 octobre par visioconférence. Cette réunion s'est déroulée en 2 parties : l'une consacrée au **Plan d'Action sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS)**, et l'autre consacrée au **Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI)**.

Le CTSBH - PARIS

L'objectif de cette première réunion consacrée au PARIS était la validation de ce Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) pour la période 2022-2027, à l'échelle du sous-bassin hydrographique de la Vesdre. Ce PARIS de la Vesdre a été élaboré par les gestionnaires de cours d'eau en 2020 (Région, Province, Communes) après une phase de formation des Communes à la méthodologie PARIS en automne 2019.



Après une synthèse des enjeux, des objectifs et des projets PARIS 2022-2027 encodés par les gestionnaires sur le sous-bassin, la réunion s'est tournée vers la synthèse des suggestions éventuelles encodées par le Département Nature et Forêt-Service de la Pêche, le CRVesdre et le SPW-Direction des Cours d'Eau Non Navigables-District de Liège. Certaines de ces remarques ont fait l'objet de questionnements, d'éclaircissements et de discussions lors de la réunion. En fonction de modifications apportées lors des échanges, le CTSBH a validé les enjeux du PARIS 2022-2027 pour le sous-bassin de la Vesdre. Dans la mesure où les enjeux constituent les balises qui vont guider la gestion des secteurs de cours d'eau durant la période 2022-2027, le PARIS 2022-2027 a également été considéré comme validé.

A l'avenir, à partir du 1^{er} février 2021, et durant toute la période 2022-2027, il y aura la possibilité de préciser, détailler, affiner les 348 projets planifiés et validés, ainsi que la possibilité d'ajouter de nouveaux projets, en cours de période PARIS.

En fin de réunion, un focus a été proposé sur deux types de travaux fréquemment suivis par les gestionnaires de cours d'eau : la gestion de la ripisylve et l'entretien des cours d'eau.

Documentation intéressante : voir les guides de bonnes pratiques en lien avec la gestion des cours d'eau sur <http://paris.spw.wallonie.be> (rubrique AIDE - Guides de gestion).

	Sous-bassin de la Vesdre	Totalité des 14 sous-bassins wallons
Nombre de secteurs	219	6254
Longueur totale	504 km	12.888 km
Longueur moyenne des secteurs	2,3 km	2,06 km
Secteur le plus long	28,45 km	52,3 km
Secteur le plus court	0,22 km	0,02 km

Par rapport à l'ensemble des sous-bassins wallons, le sous-bassin de la Vesdre comporte une occupation du sol liée aux secteurs plus urbaine et plus artificialisée que les autres sous-bassins (bâtiments, souterrains artificiels, carrières, etc.), ainsi qu'un pourcentage de prairies, zones humides et forêts plus important.

Le CTSBH - PGRI

Ce 6^e Comité Technique par Sous-Bassin Hydrographique avait aussi pour objectif de faire le suivi du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du cycle 1 (2016-2021) et de valider le projet de PGRI du cycle 2 (2022-2027), pour le sous-bassin hydrographique de la Vesdre. Ceux-ci sont issus de la mise à jour des PGRI 2016-2021, auxquels ont été ajoutés les nouveaux projets et objectifs pour 2022-2027.



Ont ainsi été présentés :

- les 16 projets du PGRI 2016-2021 et leur état d'avancement ;
- les orientations stratégiques définies en Comité 2 (mars 2018) ainsi que les nombreux nouveaux projets introduits par les porteurs au sein de l'application PARIS (78 projets portés par 16 acteurs, dont principalement les projets du District DCENN de Liège et de la Province de Liège).

La réunion a permis de valider la priorisation de ces projets, proposée par l'équipe PGRI (hautement prioritaire, prioritaire ou utile).

En définitive, le CTSBH 6 avait pour objectif la validation des projets qui figureront dans le PGRI 2022-2027 et leur priorisation. Le programme de mesure ainsi finalisé,

l'équipe PGRI s'attèlera dans les prochaines semaines à la rédaction des Plans proprement dits. Les 4 Plans de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027 (Escaut, Meuse, Rhin, Seine) seront repris dans un seul document. Cet avant-projet sera présenté au Gouvernement wallon. Il sera ensuite soumis à un rapport sur les incidences environnementales et à une enquête publique pour une durée de 6 mois. Cette enquête publique sera conjointe avec l'enquête publique des



3^e Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH), relatifs à la Directive Cadre sur l'Eau.

Les Plans définitifs seront proposés pour validation au Gouvernement wallon puis transmis aux instances européennes.

Ainsi, en 2022, la mise en œuvre des PGRI 2022-2027 pourra débuter.

Agenda



Comité de Rivière (Assemblée Générale)

Mars 2021



« Ici commence la mer ! » « Hier Beginnt das Meer ! »

Les macarons tant attendus débarqueront bientôt dans le bassin de la Vesdre. Ouvrez - l'oeil... ;-)



Plus d'info en pages 4 et 5

Journées Wallonnes de l'Eau du 13 au 28 mars 2021



Plus d'info sous peu...

InfoVESDRE - Ed. resp.: Christiane Orban-Jacquet, Présidente du Contrat de Rivière Vesdre
Rédaction : Cellule de Coordination du CRV (Fl. Hauregard, S. Kupper, J. Stassart, C. Willemarck), sauf autre mention

CONTRAT de RIVIÈRE du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - A.S.B.L.
Maison Sauveur - Au Gadot, 24 - 4050 Chaudfontaine

Tél. : 04/361 35 33 - Mail : coordination@crvesdre.be - Facebook : [contratrivierevesdre](https://www.facebook.com/contratrivierevesdre) - Web : www.crvesdre.be



Le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (C.R.V.) est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :

